

# CORRIGE

**Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.**

**BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL**

**CULTURES MARINES**

**SESSION 2004**

**CORRIGÉ**

**ÉPREUVE : ÉPREUVE DE GESTION  
ET DE MATHÉMATIQUES  
Sous épreuve A2 – U21 : GESTION**

A-1 Présentez le budget partiel du projet (**document 1**)  
18 points - 1 point par erreur ou élément manquant

ELEMENTS FAVORABLES		ELEMENTS DEFAVORABLES	
<b><u>Produits en plus</u></b>		<b><u>Produits en moins</u></b>	
Ventes aux particuliers <i>65 000 X 20% X 5</i>	65 000	Ventes aux grossistes <i>65 000 X 20% X 3,5</i>	45 500
<b><u>Charges en moins</u></b>		<b><u>Charges en plus</u></b>	
Frais de transport <i>65 000 X 20% X 0,15</i>	1 950	Amortissement local <i>16 950 / 15</i>	1 130
		Intérêts sur emprunt local <i>16 950 X 6%</i>	1 017
		Amortissement équipement <i>6 000 X 20%</i>	1 200
		Intérêts sur emprunt équipement	270
		Emballages <i>9 000 X 5%</i>	450
		Fournitures et petits outillages	300
		Salaire du vendeur <i>1 300 X 8</i>	10 400
		Charges sociales s/salaire vendeur <i>10 400 X 35%</i>	3 640
<b>TOTAL</b>	<b>66 950</b>	<b>TOTAL</b>	<b>63 907</b>
<b>SOLDE = 3 043</b>			

A-2 Prononcez-vous sur la faisabilité de ce projet

3 points -

Eléments favorables > Eléments défavorables → le projet semble rentable (1,5 points)

Le projet dégage un bénéfice de 3 043 € (1,5 points)

B-1 Complétez le tableau des Soldes Intermédiaires de Gestion (**document 2**)  
9 points - 1 point par erreur ou élément manquant

Eléments	Montants	%
+ Production vendue .....	268 125	100 %
+ Production stockée .....		
+ Production immobilisée .....		
- Déstockage de production .....		
<b>= Production de l'exercice</b>	268 125	100 %
- Consommation de l'exercice en provenance de tiers .....	75 075	
<b>= Valeur ajoutée</b>	193 050	72 %
+ Subventions d'exploitation .....		
- Impôts et taxes et versements assimilés .....	5 266	
- Charges de personnel .....	88 577	
<b>= Excédent brut d'exploitation</b>	99 207	37 %
+ Autres produits .....	4 875	
- Dotations aux amortissements .....	25 078	
<b>= Résultat d'exploitation</b>	79 004	29,5 %
- Charges financières .....	8043	
<b>= Résultat courant</b>	70 961	26,5 %
+ Produits exceptionnels .....	1 500	
- Charges exceptionnelles .....	3 226	
<b>= Résultat comptable</b>	69 235	25,8 %

B-2 Calculez la capacité d'autofinancement. (document 3)

3 points - 1 point par erreur ou élément manquant

<b>Excédent brut d'exploitation</b> .....	99 207
+ Autres produits d'exploitation .....	+ 4 875
(sauf reprises sur provisions)	
- Charges financières .....	- 8 043
(sauf dotations aux amortissements et provisions)	
- Charges exceptionnelles	- 414
(sauf valeur comptable des éléments d'actif cédées et dotations aux amortissements et provisions)	
<b>= Capacité d'autofinancement</b>	95 625

B-3 Avant le projet la capacité d'autofinancement était de 90 252 €.

Comparez la CAF avant projet et après projet (déterminée à la question B-2) (1 point) :

CAF avant projet = 90252

CAF après projet = 95 625 → différence = 5 373

Justifiez la différence (5 points) :

La CAF augmente de 5373 €. Le projet dégage un surplus de ressources financières de 5373 €, ce qui conforte le projet.

Les 5 373 € correspondent à la CAF dégagée par le projet :

- bénéfice	= 3 043
- amortissement local	= + 1 130
- amortissement équipement	= + 1 200
- CAF	= 5 373

B-4 Calculez le taux d'endettement en utilisant la formule (3 points) :

$$112\,900 / 220\,000 \times 100 = 51,32 \%$$

La banque refusera l'emprunt car le taux d'endettement dépasse le taux de 50% .

C-1 En vous aidant de la documentation fiscale fournie en *annexe 4*, montrez que le choix de l'associé aura des conséquences sur le régime d'imposition de l'EARL OSTREA.

Si M. HANRI s'associe avec son fils : L'EARL unipersonnelle se transforme en EARL de famille → l'EARL reste soumise au régime des sociétés de personnes (3 points)

Si M. HANRI s'associe avec son ami, M. BOCOUC : L'EARL sera dans la situation des sociétés de capitaux → l'EARL sera soumise à l'impôt sur les sociétés. (3 points)

C-2 Déterminez le bénéfice imposable (**document 4**) (6 points)

Bénéfice comptable = 85 000

Réintégrations

Amendes = + 300

Amortissements = + 500

Déductions

Produits non impos. = - 250

**Bénéfice imposable = 85 550**

C-3 Calculez le montant de l'impôt sur les sociétés. (4 points)

$$85\,550 / 3 = 28\,516,666 \text{ soit } 28\,516 \text{ euros}$$